

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.11.239**

**GARE LGV :
Modification de la
délibération n° 150 du
10 juillet 2008 relative
à la participation à
l'étude de pole
intermodal menée par
SNCF et à l'étude sur
la traversée des voies
ferrées menée par
RFF**

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉPLACEMENT	Rapporteur : Monsieur BESSE
--	------------------------------------

GARE LGV : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 150 DU 10 JUILLET 2008 RELATIVE A LA PARTICIPATION A L'ETUDE DE POLE INTERMODAL MENEES PAR SNCF ET A L'ETUDE SUR LA TRAVERSEE DES VOIES FERREES MENEES PAR RFF

Par délibération n° 150 du 10 juillet 2008, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un passage piéton reliant les deux côtés du faisceau ferroviaire et des travaux connexes induits sur les installations ferroviaires existantes en gare d'Angoulême, d'un montant estimé à 42 000 € HT réparti entre Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage pour 25% et la ComAGA pour 75% du montant HT.

Il convient aujourd'hui de modifier la délibération suscitée afin de prendre en compte le coût définitif de l'étude qui s'élève à 52 000 € HT réparti comme suit :

- ComAGA : 39 000 € soit 75 %
- Réseau Ferré de France : 13 000 € soit 25 %

La participation de la ComAGA est portée de 31 500 € à 39 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n° 150 du conseil communautaire du 10 juillet 2008 relative à la participation financière de la ComAGA à l'étude sur la traversée des voies ferrées menée par RFF qui est portée à 39 000 € HT soit une augmentation de 7 500 €.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transport en commun – article 204.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 18 novembre 2008	Affiché le : 19 novembre 2008